

# Santini favori pour présider le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris

Avec l'AFP | 20/07/2010

**Le député-maire d'Issy-les-Moulineaux, André Santini (Nouveau Centre), est favori pour devenir le 21 juillet 2010 président du conseil de surveillance de l'établissement public Société du Grand Paris (SGP), chargé de réaliser une double boucle de métro automatique autour de Paris, malgré les réticences de la gauche.**

M. Santini était le seul candidat le 20 juillet. Le conseil de surveillance de la SGP est composé de onze représentants de l'Etat, du président du conseil régional d'Ile-de-France Jean-Paul Huchon (PS) et des présidents des conseils généraux des huit départements de la région, dont six sont de gauche, notamment le maire de Paris Bertrand Delanoë (PS). M. Santini y a été désigné par décret en tant que maire d'une commune de la région.

*Nous n'avons pas encore décidé de présenter un candidat de notre côté, a déclaré à l'AFP le président du conseil général du Val-d'Oise, Didier Arnal (PS). Nous ne voulons pas faire de procès d'intention non plus, a-t-il dit. Ce qui m'intéresse, c'est ce que le président de la société peut apporter à la région-capitale, davantage que l'avenir d'un porte-parole de l'UMP nommé Frédéric Lefebvre, a-t-il ajouté.*

M. Lefebvre est le suppléant à l'Assemblée nationale de M. Santini. Il avait dû lui rendre son siège quand M. Santini avait quitté son poste de secrétaire d'Etat à la fonction publique au gouvernement, en juin 2009. Selon le Code électoral (art. 145), un député ne peut pas présider un établissement public national.

M. Santini, qui aura 70 ans en octobre, bénéficie par ailleurs d'une dérogation à la limite d'âge de 65 ans fixée dans la loi de 1984 pour la fonction publique et le secteur public. Le décret créant la Société du Grand Paris stipule que *le conseil de surveillance élit un président ainsi qu'un vice-président parmi ses membres âgés de moins de soixante-dix ans au jour de cette élection.*

*"J'ai noté cette modification de l'âge limite ", a dit M. Arnal. "Peu m'importe si c'est un critère d'expérience et que cela permet au président du directoire de prendre en compte l'ensemble des territoires qui composent la région, contrairement à ce qu'avait fait Christian Blanc ", l'ancien secrétaire d'Etat au développement du Grand Paris.*

M. Arnal a par ailleurs souhaité que les représentants de l'Etat ne participent pas au vote, laissant la désignation du président du conseil de surveillance aux seuls élus. *"C'est la tradition républicaine ", a-t-il dit.*

Actuellement, outre ses mandats de député et de maire, M. Santini est aussi conseiller régional, vice-président de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine ouest (anciennement Arc-de-Seine), président du Sedif (Syndicat des eaux d'Ile-de-France), et président du comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.